

Fiche d'information pour l'admission à l'hospice de soins palliatifs Elias

Veillez vous munir des documents suivants le jour de votre admission :

- **Carte d'assurance maladie**

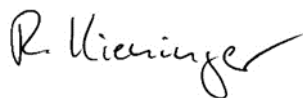
- Si vous êtes exonéré des frais de prescription, la carte d'exonération de votre caisse d'assurance maladie si vous devez effectuer des paiements supplémentaires, ceux-ci vous seront facturés séparément par la pharmacie

- **Carte d'identité**

- Si vous en disposez, vos directives anticipées, votre procuration préventive et/ou votre mandat de protection future
- Lettre de sortie de votre dernier séjour à l'hôpital
- les médicaments dont vous avez actuellement besoin et dont vous disposez encore chez vous
- des vêtements confortables et des vêtements de nuit
- **produits de soins:**
(si vous utilisez des produits de soins chez vous, veuillez les apporter lors de votre admission)
- **des objets personnels** qui vous sont chers, par exemple des photos, votre propre oreiller, une couverture douillette, etc.

Nous demandons que l'admission soit accompagnée en personne par un proche (mandataire légal ou tuteur) afin de régler toutes les formalités.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous appeler au 0621/6355470



Rolf Kieninger

Directeur de l'hospice